



## **Arrêté**

### **Relatif à la composition du conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Saint-Brieuc**

Le Préfet des Côtes-d'Armor

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement notamment l'article R 332-18 ;

**Vu** le décret n° 98-324 du 28 avril 1998 portant création de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2018-686 du 1<sup>er</sup> août 2018, modifiant diverses dispositions de la partie réglementaire du Code de l'environnement relatives à la protection de la nature ;

**Vu** le décret du 31 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes d'Armor ;

**Vu** les propositions formulées par les gestionnaires de la réserve naturelle ;

**Considérant** que l'arrêté du 3 avril 2017 modifiant la composition du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est arrivé à expiration et qu'il y a lieu d'actualiser la composition de ce comité ;

**Sur proposition** du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc comprend 23 membres titulaires représentatifs de la diversité scientifique. Il est composé des personnalités qualifiées suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Organisme de rattachement (le cas échéant)</b>
<b>ALBAN</b>	<b>Frédérique</b>	Économiste	Université de Bretagne Occidentale
<b>ALLANO</b>	<b>Gilles</b>	Naturaliste	VivArmor Nature
<b>AUGE</b>	<b>Olivier</b>	Inspecteur de l'environnement, naturaliste	Office français de la biodiversité

<b>BIORET</b>	<b>Frédéric</b>	Phytosociologue	Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture
<b>BOURHIS</b>	<b>Marion</b>	Sociologue, géographe	Université de Bretagne Sud, Institut de Géoarchitecture
<b>CARPENTIER</b>	<b>Alexandre</b>	Écologie marine, Ichtyologue	Université de Rennes 1 (MNHN)
<b>DESROY</b>	<b>Nicolas</b>	Ecologie marine, Benthologue	IFREMER (LERBN)
<b>DUBOS</b>	<b>Thomas</b>	Mammalogiste	Groupe Mammalogique Breton
<b>FÉVRIER</b>	<b>Yann</b>	Ornithologue	Groupe d'Études Ornithologique des Côtes d'Armor
<b>LAURENT</b>	<b>Élise</b>	Phytosociologue	Conservatoire Botanique National de Brest
<b>LE BIHAN</b>	<b>Olivier</b>	Gestionnaire d'espaces naturels, Naturaliste	Conseil Départemental des Côtes d'Armor
<b>LE CAM</b>	<b>Jean-François</b>	Naturaliste	VivArmor Nature
<b>LE PAPE</b>	<b>Olivier</b>	Ecologie marine, Ichtyologue	Institut Agro Rennes-Angers(Pôle halieutique, mer, littoral)
<b>MENIER</b>	<b>David</b>	Sédimentologue	Université de Bretagne Sud (Géo-Océan)
<b>OISEL</b>	<b>Morgane</b>	Animatrice Natura 2000, Naturaliste	Saint-Brieuc Armor Agglomération
<b>PÉTILLON</b>	<b>Julien</b>	Entomologue	Université de Rennes 1 (OSUR)
<b>PETIT</b>	<b>Jacques</b>	Naturaliste	VivArmor Nature
<b>PEUZIAT</b>	<b>Ingrid</b>	Sciences Humaines et Sociales	Université de Bretagne Occidentale (LETG)
<b>RIERA</b>	<b>Pascal</b>	Ecologie marine et trophique	Sorbonne Université, Station biologique de Roscoff
<b>SCHAAL</b>	<b>Gauthier</b>	Ecologie marine et trophique	Université de Bretagne Occidentale (LEMAR)
<b>THIEBAUT</b>	<b>Éric</b>	Ecologie marine, Benthologue - Océanographe	Sorbonne Université, Station biologique de Roscoff
<b>TOQUIN</b>	<b>Didier</b>	Virologie aviaire	VivArmor Nature (vice-président)
<b>YÉSOU</b>	<b>Pierre</b>	Ornithologue	

**Article 2 :** Le conseil scientifique donne son avis sur le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique, technique et de gestion touchant la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Il assiste les gestionnaires de la réserve et le comité consultatif.

**Article 3 :** Les membres du conseil scientifique sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui des membres qu'ils remplacent.

Le conseil scientifique élit son président et ses vice-présidents parmi ses membres dès sa constitution et après chaque renouvellement.

Le président du conseil scientifique peut déléguer l'examen d'une question particulière à un ou plusieurs de ses membres.

Le conseil scientifique se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président ou à la demande du préfet des Côtes d'Armor ou des présidents des organismes gestionnaires.

Les services de l'État ou des experts peuvent être invités, en tant que de besoin, aux réunions de travail du conseil scientifique.

Les gestionnaires de la réserve naturelle animent le conseil scientifique avec le président ou son représentant, assurent la préparation des dossiers et le secrétariat des séances du conseil scientifique. Ils organisent les suites à donner et rendent compte de ses travaux au comité consultatif de la réserve naturelle.

Un règlement intérieur peut être établi.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 modifiant la composition du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est abrogé.

**Article 4 :** Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits :

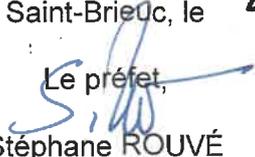
- un recours gracieux adressé au préfet des Côtes d'Armor ;
- un recours hiérarchique adressé au ministre concerné ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux organismes de l'État concernés.

Saint-Brieuc, le 23 MARS 2023

Le préfet,

  
Stéphane ROUVÉ

